

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ophtalmologistes

Question orale n° 1481

Texte de la question

M. Yves Nicolin interroge M. le ministre délégué à la santé sur l'insuffisance de praticiens ophtalmologistes à Roanne (Loire). Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

M. le président. Yves Nicolin a présenté une question, n° 1481, ainsi rédigée:

«M. Yves Nicolin interroge M. le ministre délégué à la santé sur l'insuffisance de praticiens ophtalmologistes à Roanne (Loire). Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation.» La parole est à M. Yves Nicolin, pour exposer sa question.

M. Yves Nicolin. Je ne reviendrai pas sur ce qu'ont dit mes collègues, mais je vous plains, monsieur le secrétaire d'Etat à l'économie solidaire, pour la charge de travail qui pèse sur vos épaules et sous laquelle vous croulez. Vous êtes aujourd'hui envoyé en service commandé par le Gouvernement pour répondre à toutes ces questions qui ne vous concernent pas directement. Je comprends que vous soyez mal à l'aise.

Ma question concerne l'ophtalmologie, mais avant de la poser, j'aimerais savoir s'il y a encore un ministre de la santé dans notre pays.

M. Philippe Auberger. On ne le voit jamais!

M. Yves Nicolin. Nous venons d'évoquer les multiples problèmes des hôpitaux. Mes collègues vous ont alerté sur certains sujets. J'aurais pu vous parler des 40 millions de francs de «trou» de l'hôpital de Roanne, qui, depuis quatre ans, ne paie plus la taxe sur les salaires. Va-t-on pouvoir continuer ainsi ? Vous auriez pu me répondre qu'un audit s'imposait. Eh bien, il a déjà eu lieu. Il a été le premier de Rhône-Alpes. Résultat des courses: l'audit n'a porté aucune solution sérieuse pour résoudre ce problème qui n'est pas interne à l'hôpital, mais revêt une dimension nationale.

En outre, les 35 heures ne sont pas encore en place. Comment pourrons-nous les financer en faisant tourner nos hôpitaux ?

Au-delà de ces problèmes qui se posent dans les hôpitaux, il y a ceux qui sont liés à l'exercice de la gynécologie. Mme Ségolène Royal est d'ailleurs tout à fait au courant. Et il est vrai qu'aujourd'hui, le feu couve sous la marmite...

J'en viens à ma question, qui concerne l'ophtalmologie. Savez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'aujourd'hui, pour les 60 millions d'habitants de notre pays, il n'y a que 500 ophtalmologistes ? Et dans le bassin de Roanne, où vivent 330 000 habitants, il n'y en a que 10 avec, pour chacun, 33 000 patients potentiels ! A Saint-Chamond, autre ville du département, qui compte 40 000 habitants - François Rochebloine a fait le calcul - il y a 5 ophtalmologistes.

A Roanne, aucun nouvel ophtalmologiste ne s'est installé depuis dix ans. Il y a cinq ans les délais de rendez-vous étaient de quinze jours à un mois, sur l'ensemble de notre territoire. Aujourd'hui, obtenir un rendez-vous ailleurs que dans une capitale régionale oblige à patienter près de cinq mois ! 15 000 Roannais attendent donc, à l'heure actuelle, une consultation chez un ophtalmologiste.

Votre gouvernement est en train de mettre sciemment en place une médecine à deux vitesses, avec: d'un côté,

une médecine parisienne, chère, offrant des délais de rendez-vous normaux et assurant les urgences; et de l'autre, une médecine provinciale, bon marché, mais avec des délais de rendez-vous interminables et assurant difficilement les urgences.

Cette situation est le résultat, notamment, du numerus clausus instauré par la loi de 1975, qui instaure et organise artificiellement la pénurie des spécialistes. Cinquante ophtalmologistes seulement sont formés chaque année, alors que 150 cessent leur activité pendant la même période. Le seul maintien de l'offre - qui serait déjà insuffisant - impliquerait de multiplier par trois le nombre des diplômés dans cette spécialité! Mais la situation est d'autant plus grave que la demande de soins en ophtalmologie croît depuis plusieurs années, en raison du vieillissement de la population, des progrès du dépistage par la médecine scolaire et la médecine du travail, de l'augmentation du travail sur les écrans et de l'accès aux soins facilité aux plus démunis, notamment grâce à la CMU.

Nous avons l'impression que ce gouvernement ne comprend pas les problèmes dramatiques qui se posent à l'ensemble de notre pays et n'entend ni les patients ni les médecins, qui ne peuvent aujourd'hui se contenter de l'annonce de la création d'un nouveau groupe de travail sur l'avenir de la démographie médicale. Va-t-on encore longtemps différer leur solution? Oh, bien sûr, on va nous parler de l'après-2002, après la présidentielle, après les législatives... Mais c'est aujourd'hui que les problèmes se posent! J'aimerais, monsieur le secrétaire d'Etat, même si vous ne disposez pas de tous les éléments, que le ministre chargé de cette affaire se penche un jour de façon sérieuse sur la question pour nous apporter des réponses sérieuses.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'économie solidaire.

M. Guy Hascoët, secrétaire d'Etat à l'économie solidaire. Monsieur Nicolin, vous avez commencé par une longue digression. Je n'y reviendrai pas.

M. Yves Nicolin. Dommage!

M. le secrétaire d'Etat à l'économie solidaire. Sans doute... Et je me contenterai de répondre à votre question concernant la pénurie d'ophtalmologues à Roanne.

M. le ministre délégué à la santé tient à réaffirmer que la situation provoquée par l'insuffisance ponctuelle de médecins dans certaines spécialités constitue bien une de ses préoccupations.

En 1986, la France comptait 3 953 ophtalmologues; ils étaient 5 131 en 1996; ils sont aujourd'hui - au 1er janvier 2000 - 5 354. Cette progression numérique ne permet pas, vous l'avez dit vous-même, d'accompagner l'accroissement des besoins de la population dans cette spécialité.

Le nombre de postes fixé pour le concours de fin de première année des études médicales est cependant en augmentation. Pour 1999, 3 700 postes ont été ouverts, contre 3 583 en 1998. Pour 2000, il y en avait 3 850, soit 150 postes de plus. En 2001, leur nombre a été porté à 4 100, soit 250 de plus. Cela illustre notre volonté de corriger cette pénurie et d'accompagner, à terme, cette demande croissante.

Je suis bien conscient qu'une telle réponse n'est pas totalement satisfaisante. Nous rencontrons effectivement des difficultés de répartition démographique des professionnels. Les choix qu'ils font pour s'installer se traduisent par un certain déséquilibre. Mais une telle difficulté est générale et ne concerne pas uniquement la spécialité que vous évoquez.

La liberté d'installation existe et on sait très bien que des régions sont plus prisées que d'autres, que certaines souffrent d'un déficit d'implantation de médecins généralistes ou spécialistes. C'est une difficulté qu'il faudra prendre «à bras-le-corps». Mais nous disposons déjà de plusieurs rapports établis par des groupes de travail ministériels, rapports qui ont été rendus publics le 21 juin dernier. Sur cette base, nous pourrons élaborer une stratégie. Cela suppose que s'engage une négociation claire, portant aussi bien sur la formation des professionnels que sur les modalités d'exercice, salarié et libéral, de ces différentes professions. M. le président. La parole est à M. Yves Nicolin.

M. Yves Nicolin. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de cette réponse. Cela dit, elle est totalement insuffisante. Vous reconnaissez qu'il y a un problème de démographie dans cette profession. Le Gouvernement fait des efforts puisqu'il ouvre 150 postes supplémentaires chaque année; mais cela ne correspond qu'à 3 % de plus. Pouvons-nous répondre à la hauteur des ambitions de notre pays en octroyant chaque année seulement 3 %, soit 150 postes d'ophtalmologues supplémentaires, alors qu'il en faudrait dix fois plus ?

Je vous l'ai indiqué tout à l'heure, il faudrait multiplier ces postes supplémentaires par trois ou par quatre, ne serait-ce que pour garder le même nombre d'ophtalmologues sur le long terme.

Dans notre pays, le remboursement des lunettes est spécifique; tous les Français en conviennent. Si, avant ces élections, le Gouvernement manifestait un tant soit peu la volonté de coller à l'actualité et de répondre aux

attentes de nos concitoyens, bref, s'il faisait preuve d'un certain sens politique en s'attaquant «à bras le corps» à ce problème de santé, il serait bien inspiré! Mais que cela se traduise dans les faits, et pas seulement dans les textes ou en paroles. Jusqu'à présent, les réponses qui nous sont

données, mois après mois, ne répondent pas du tout aux véritables préoccupations de nos concitoyens. C'est un peu dommage. Un jour ou l'autre, et c'est peut-être déjà le cas, nous aurons besoin de lunettes et d'ophtalmologues! Pensons-y.

Données clés

Auteur : M. Yves Nicolin

Circonscription: Loire (5e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question orale Numéro de la question : 1481 Rubrique : Professions de santé Ministère interrogé : santé Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3584 **Réponse publiée le :** 27 juin 2001, page 4834

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 juin 2001